

Services Transversaux et Stratégiques

Intervention d'Annie TAULET, Députée provinciale

Conseil provincial du 27 mars 2012

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Président,

Chers Collègues du Collège provincial,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Provinciaux,

Mesdames et Messieurs,

Chacun en vos titre et qualité,

Je vais vous entretenir, brièvement, aujourd'hui de la fusion de plusieurs cadres provinciaux.

Cette présentation a déjà eu lieu jeudi dernier devant les 4^e, 5^e et 6^e Commissions réunies dans cette salle.

Dias 1&2

Le Regroupement des quatre cadres concernés résulte de l'objectif opérationnel du Plan Stratégique et Opérationnel répertorié en fiche transversale n°15.

De plus, comme vous le savez, la fusion de cadres est une opération chaudement recommandée par notre organe de Tutelle et offre à l'évidence des avantages certains pour le personnel provincial autant que pour l'Institution provinciale.

- Le personnel provincial bénéficie d'une souplesse en terme de mobilité au sein du cadre fusionné permettant des possibilités élargies en termes d'évolution de carrière et de promotions.
- Les Services Transversaux et Stratégiques, de part leur transversalité, sont au service de toutes les institutions provinciales.
- Ils créent une réelle optimisation des ressources humaines réparties sur les différents sites.

- Ils représentent une administration centrale solide et structurée assurant un soutien, une expertise voire un contrôle à destination des différents métiers exercés par la Province, dans des matières telles que la GRH, les finances ou la communication.

Dia 3

Les Services Transversaux et Stratégiques seront constitués :

- Des Services Généraux Provinciaux
- Des Services des relations Publiques
- Régie Imprimerie Provinciale
- Service des Relations Extérieures et du Tourisme social. (SERETOS)

Dia 4

Le nouveau cadre fusionné sera soutenu par cinq piliers distincts.

1. Le Greffe
2. Les Ressources Humaines
3. Les Finances
4. Les Relations Internationales
5. La Communication.

Dia 5

Le Premier pilier : le Greffe.

Le Greffe gère l'organisation administrative et logistique des travaux du Conseil et du Collège et assure toutes les tâches et missions réglementaires qui lui ont été confiées.

Pour une visibilité coordonnée de l'Institution, il est chargé, à présent, du **protocole**, en synergie avec les Relations internationales, le service Communication et les services du Gouverneur.

Dans le cadre des Service des Affaires provinciales, le Greffe dirige les travaux des services conformément aux directives du Collège provincial et joue le rôle de relais et conseil auprès des institutions provinciales.

Il entretient également les contacts avec l'Audit Interne Provincial, le Service Interne de Prévention et de Protection du Travail et les organismes syndicaux.

Il s'est, par ailleurs, doté d'un service Stratégie qui veille à la mise en œuvre du Plan Stratégique et Opérationnel de la Province de Hainaut ainsi qu'au suivi des actions de Modernisation. Il s'est aussi pourvu d'un Service chargé de la dimension de la supracommunalité et de l'appui aux Pouvoirs locaux : citons à titre d'exemples, le Bureau provincial des Amendes administratives communales, la mise en place de l'e-tutelle et de l'e-compte au sein des services provinciaux.

Dia 6

Le Deuxième pilier : les Ressources humaines

Les tâches et missions des services administratifs qui lui ont été confiées dans le cadre de l'Inspection Générale des Ressources humaines restent identiques.

On mettra néanmoins l'accent sur la cellule d'appui juridique et législatif qui conseille et assure une veille juridique.

Quant aux Services Qualitatifs, je vous citerai, pour rappel, les missions qu'ils exécutent :

- L'évaluation des Compétences ;

- La programmation et organisation des examens de recrutement et de promotion du personnel ;
- La Mobilité interne ;
- La Gestion des Compétences ;
- La Gestion prévisionnelle stratégique ;
- La qualité de la Vie au Travail (lutte contre les assuétudes, l'aide psychologique, sociale et financière, la gestion de l'absentéisme) ;
- La Cellule provinciale « Egalité des Chances »

Le service médical et de retraite maintient les missions inhérentes à son fonctionnement.

Dia 7

Le Troisième pilier : Les Finances .

Les Services du Receveur provincial s'acquittent essentiellement des missions légales dévolues au Receveur provincial.

Les Services de l'Inspection Générale des Finances assurent la confection du budget annuel et de ses ajustements et regroupent les services centraux qui ne relèvent pas de la compétence du Receveur provincial.

Il s'agit principalement de la Cellule d'Enregistrement comptable, de l'Inspection comptable, du service fiscal, charroi, subventions, de l'Office Central des Achats et du service Assurances réactualisé.

Ce dernier centralise la gestion des différentes polices souscrites par la Province de Hainaut dans tous les types de couverture, permettant ainsi une gestion homogène et une optimisation financière.(R.C., véhicules, incendie, etc....)

Dia 8

Le Quatrième pilier : Les Relations Internationales.

- Il regroupe les Relations internationales et la coopération au développement, l'accueil des délégations et groupes étrangers et la gestion des projets européens subventionnés.
- Il gère et organise les déplacements notamment les vacances et voyages spécialisés pour les enfants, adolescents et adultes qui fréquentent les établissements et services provinciaux pour personnes handicapées.
- Il assure également la gestion des sites d'accueil français de Collonges et Baratier.

Dia 9

Le cinquième pilier : La Communication.

Les Communications interne et externe sont réunies sur une même plateforme.

La Communication est bien sûr l'affaire de tous mais ne doit pas pour autant devenir le métier de tous !

C'est pourquoi :

La Communication interne est spécialement dédiée au personnel provincial. Elle représente un levier important pour rencontrer l'adhésion des agents aux projets de l'Institution.

La Communication externe se décline sous la forme d'un plan global de Communication qui coordonne les relations avec la presse au travers des Médias, de l'Audiovisuel (WebTV – production TV sur les antennes régionales) et des événements spécifiquement provinciaux.

La Régie Imprimerie Provinciale assure sa mission de concevoir et/ou reproduire/imprimer et/ou façonner et livrer les différents documents destinés aux institutions provinciales.

Dia 10

Emplois en extinction

1. Diminution des nombres de Conseillers et Députés provinciaux.

2. Réduction de certaines missions provinciales

L'extinction d'emploi est envisagée dans une vision prospective d'organisation. Elle résulte d'une volonté d'anticiper l'évolution des orientations politiques de l'Institution parce que certaines activités pourraient présenter un caractère plus éphémère que d'autres. Cette manière d'agir est une orientation vers une limitation volontariste des effectifs sans pour autant en préciser un terme déterminé.

- Tutelle sur les Communes ;
- Service des Pensions par le passage à l'ONSSAPL du personnel provincial ;
- Réduction des activités du Mess de la Rue Verte
- Redéfinition des Missions de la Régie Imprimerie Provinciale.

3. Externalisation du Contrôle médical.

Dia 11

Le Coût.

Il s'agit, a priori, d'une opération neutre à l'entrée en vigueur du cadre, toutefois, je suis contente de pouvoir vous signaler qu'à l'échéance des postes mis en extinction par la réduction de certaines missions provinciales, l'économie réalisée se montera à quelque 243.000 euros.

Pour répondre à la question posée, jeudi dernier en Commission, par Monsieur Bailly, Chef de groupe CDH, il est aujourd'hui difficile de donner plus de précisions sur le délai d'extinction des postes concernés. Celui-ci dépend de l'âge des agents

concernés par l'extinction et de leur prévision en matière de départ à la retraite ainsi que de la nouvelle législation en matière de pensions.

A cet effet, un tableau explicatif de la pyramide des âges réalisée au 29 février 2012 se rapportant aux institutions fusionnées vous a été transmis par les services du Greffe.

Je vous remercie pour votre attention.